



Utilisation IA à mon insu

Par Mumu44

Bonjour, le parent d'un enfant dont je suis la soignante (salariée dans une association) à écrit avec l'IA un argumentaire en mon nom et l'a signé. Puis me l'a envoyé en me suggérant de le valider. Cet argumentaire est destiné à justifier des aides de l'État pour son enfant à mobilité réduite. Est-ce considéré comme de l'usurpation d'identité ? Comment leur faire prendre conscience que c'est grave, sur quel texte ou loi s'appuyer pour les dissuader de recommencer ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Rien compris.

Si une personne écrit un texte que ce soit par ses propres moyens ou avec l'IA et ensuite le signe, vous n'êtes pas concerné.

Il vous demande de le valider ? vous lui dites que vous ne validez pas. épicétou.

Par Mumu44

Je précise que c'est un écrit professionnel écrit à ma place et signé à ma place en mon nom. C'est comme si on écrivait et signait une prescription et la donnait à notre médecin pour qu'il valide. Ça vous paraît normal ?! En envoyant à une IA tous les bilans que j'ai fait pour faire un résumé professionnel pour obtenir des aides

Par yapasdequoi

Il a imité votre signature ? et ensuite il vous l'a montré ?
il est bête ou ... ?

Tant qu'il ne s'en est pas servi, il n'y a pas de préjudice.
L'utilisation de l'IA est sans importance.

Voici l'article du code pénal que vous pouvez montrer à cette personne avant qu'il n'aille plus loin.

Article 441-1

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2002

Modifié par Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 (V) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.